

BOIS DE CHAUFFAGE & PRODUITS FORESTIERS

PERMIS DE RAMASSAGE DE MENUS PRODUITS FORESTIERS

Il est obligatoire et autorise les titulaires à circuler en forêt sauf :

- les dimanches et jours fériés sur les chemins fermés munis de panneaux d'interdiction réglementaires,
- sur les pistes de vidange.

Il doit être apposé de manière visible au niveau du pare-brise. Il est valable pour l'année en cours à partir de la date d'établissement et **doit être renouvelé tous les ans.**

Ce document à usage STRICTEMENT PERSONNEL autorise :

- le façonnage en forêt communale gérée par l'ONF (avec autorisation préalable)
- le façonnage des bois de pâturages (avec autorisation préalable)
- le ramassage de tous autres menus produits forestiers (ex. minéraux...) sauf bois (avec autorisation préalable).

TARIF : 20,00 €

FAÇONNAGE INDIVIDUEL DE BOIS

Réservé aux habitants de Ranspach possédant le permis de ramassage.

Façonnage en forêt communale gérée par l'ONF

Les lots sont attribués par l'agent de l'ONF.

- | | | |
|---|---|----------------------------------|
| 1) Petit bois
TARIF : GRATUIT - maximum 16 stères (*) | } | (*) maximum non cumulable |
| 2) Gros bois (à partir de 15 cm de diamètre)
TARIF : 5,00 €/stère dès le premier
et maximum 16 stères (*) | } | |

Façonnage sur pâturage

L'attribution est faite par le responsable communal désigné qui donnera les consignes particulières.

Pour éviter une coupe rase et laisser un aspect paysager, les arbres à couper seront marqués individuellement.

- | | | |
|---|---|----------------------------------|
| 1) Petit bois
TARIF : GRATUIT - maximum 16 stères (*) | } | (*) maximum non cumulable |
| 2) Gros bois (à partir de 15 cm de diamètre)
TARIF : 5,00 €/stère dès le premier
et maximum 16 stères (*) | } | |

Tous lots des années précédentes non terminés doivent obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Le façonnage en forêt communale et le façonnage sur pâturage ne peuvent pas être cumulés.

Ramassage de bois mort réservé aux habitants de Ranspach.

S'adresser à l'Agent de l'ONF, maison forestière – 52 rue Gal de Gaulle à RANSPACH.

ACHAT DE BOIS

Bois d'affouage

Hêtre et feuillus divers vendu par corde (4 stères). **TARIF : 190,00 € / 4 stères**

B.I.L. (Bois d'industrie en long)

Selon possibilité et délivré par ordre d'inscription.

TARIF : vendu au prix du marché (variable) - actuellement env. 36 €/m3 - + TVA 10 %

Le stockage du bois sur place est toléré selon les exigences d'exploitation.

Les bâches doivent rester discrètes, de couleur verte ou noire et être résistantes.

REMARQUES IMPORTANTES

DATE LIMITE DE REPONSE : 03 AVRIL 2021. Aucune commande par téléphone ou à un membre du personnel communal ne sera acceptée. Veuillez utiliser le FORMULAIRE ci-joint en cochant la case qui vous intéresse [X]